

Madame le Maire souhaite répondre à une association avant de clore la séance.

Madame le Maire

Indique avoir été saisie par une association peu connue des Saviniens sur plusieurs points et qui répand son fiel et son venin contre la gestion municipale, drapée dans son habit de suffisance, justifiant son combat politique au nom de la défense de l'environnement.

Indique qu'elle veut parler de « Elan Environnement », infiltrée par Monsieur MERIGOT et sa compagne pour devenir un instrument politique, ce qui discrédite totalement et malheureusement l'indépendance passée de cette association. Souligne que l'on ne pourra pas dire maintenant que cette association n'est pas orientée mais précise qu'elle respecte pour autant les adhérents qu'il faut informer au mieux, sans filtre.

Souhaite répondre à Monsieur et Madame MERIGOT et indique que la municipalité n'est pas inactive et ne se désintéresse pas du devenir de cette propriété, celle du terrain Cantoni.

Précise que la Ville a saisi l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France qui se doit d'intervenir dans l'achat et la dépollution de ce terrain dès lors que les négociations entre le propriétaire et l'acheteur n'ont pas abouti. Rappelle que les financements pour construire notamment des logements sociaux de qualité avaient été obtenus. Souhaite que ce terrain en friche soit utilisé le plus rapidement et demande que l'on cesse d'accuser comme ça à l'emporte-pièce !

Indique que le deuxième point abordé dans la convocation de l'assemblée générale de l'association concerne le Tram-Train Evry-Massy. Indique qu'une station est effectivement en option sur Savigny, rue des Rossays à l'angle avec le chemin des Franchises. Dit avoir reçu le soutien du ministre de l'environnement et des transports qui partage le même combat.

Précise que le dossier présenté par le STIF pour la mise en compatibilité du POS avec le projet du Tram-train comporte des emplacements réservés en vue de cette station savinienne. Souligne que certains voudraient pas par calcul politique la voir échouer mais indique qu'elle continuera d'intervenir régulièrement auprès du STIF, du Préfet, de l'Etat et de la Région, rappelant son attachement au programme de rénovation urbaine qu'elle a présenté et qu'elle estime prioritaire dans le cadre d'un ANRU 2 afin de permettre de désenclaver le quartier de Grand-Vaux.

Rappelle que, s'agissant du Plan Local d'Urbanisme, la concertation est parfaitement définie dans la délibération prescrivant la révision du plan d'occupation des sols et valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Précise que cette délibération a été validée et adoptée par le Conseil municipal.

Estime que certains voudraient griller les étapes et rappelle que l'on est aujourd'hui au stade du diagnostic c'est-à-dire à la présentation des caractéristiques actuelles de la ville de Savigny-sur-Orge.

Indique qu'une information est prévue à destination de la population et des acteurs de la Ville et qu'une concertation sera également effectuée conformément à la loi. Souligne que la réunion publique n'est pas la panacée, que d'autres formes de concertation sont possibles comme des entretiens pour un diagnostic partagé déjà initiés par Elan, que des ateliers peuvent se tenir par secteurs avec des associations, que des questionnaires dans le magazine ou le site internet municipal, des expositions de présentation ou des visites de quartiers sont aussi imaginables.

Indique que le projet de PLU devait être arrêté en juillet mais qu'il ne le sera pas du fait du porté à connaissance tardif du Préfet de l'Essonne. Dit que l'arrêt du PLU ne signifie pas pour autant l'arrêt de la procédure car il y aura par la suite l'enquête publique et le PLU peut être amendé au cours de celle-ci et permettre la concertation avec la population afin de définir ce que peut devenir Savigny tout en respectant son identité jusqu'à l'approbation définitive.

Indique qu'un planning définitif n'a pas à être fixé et n'a pas à l'être de manière figée et stérile comme une association précitée le souhaite. Précise qu'il faut garder de la flexibilité, de la souplesse et rappelle que l'on n'est plus au temps de la planification étatique.

Rappelle que c'est le Maire qui conduit la procédure et indique qu'elle sera la garante d'une concertation réelle et pragmatique avec la population et les acteurs de la ville.

Madame le Maire lève la séance à 13h35.

Fait à Savigny-sur-Orge, le 9 mai 2012

Le Secrétaire de séance,
Nicolas BOISIER



Le Maire
Laurence SPICHER-BERNIER

